

Le Président

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 611- 1 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires.  
Vu l'arrêté d'accréditation de l'UBS à délivrer les diplômes nationaux en date du 01/07/2022

### Arrêté 2025 - 150

Article 1<sup>er</sup> : Le jury du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (D.A.E.U) Scientifique B est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024 - 2025 :

**Président de Jury :**

**M. Clément MARINOS**, Maître de conférences

**Autres membres du jury :**

Monsieur Boris DEGEORGES

Madame Katell LE MER

Madame Mariem MATHIEU

Article 2 : La Directrice de l'Enseignement, est chargée de l'exécution du présent arrêté. Le Président du jury organise les convocations et délibérations du jury.

À Lorient, le 16/06/2025

Le Président,

David MENIER

**Présidence**

27 Rue Armand Guillemot • BP 92116

56321 LORIENT Cedex

02 97 87 66 66

[www.univ-ubs.fr](http://www.univ-ubs.fr)

**Université Bretagne Sud** : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté sciences & sciences de l'ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

